



## CONCOURS FLEURISSONS NOTRE VILLAGE

Le concours « Fleurissons notre village », visant l'embellissement de notre municipalité, est maintenu. Avec ce concours nous désirons inciter tous les citoyens à embellir notre municipalité et à améliorer notre milieu de vie, en fleurissant leurs propriétés.

**TROIS PRIX TOTALISANT 500,00 \$ SERONT REMIS :**

1<sup>er</sup> prix  
250,00 \$

2<sup>e</sup> prix  
150,00 \$

3<sup>e</sup> prix  
100,00 \$

*Les prix seront remis lors de l'activité Fête Familiale*

### CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Aucune inscription n'est requise.
- Seuls les arrangements paysagers réalisés en façade de la propriété ou visible de la rue sont admis au concours (fleurs, arbres arbustes, etc.).
- À compter du 1<sup>er</sup> août 2020 un comité de sélection circulera dans toutes les rues et procédera à l'évaluation des aménagements paysagers.
- Afin de donner à tous la chance de gagner un prix, le gagnant du premier prix ne sera à nouveau éligible à participer au concours que dans la troisième année suivant la remise de son prix.

*Bonne chance aux participants !*



## *Chens Pointe-Fontunais et chères Pointe-Fontunaises,*

### **CRISE SANS PRÉCÉDENT**

Pour débiter, ce printemps, nous vivons une crise sans précédent qui marquera probablement la mémoire collective de tous. La crise de la COVID-19, nous amène à revoir plusieurs de nos habitudes de vie. La municipalité est bien consciente des difficultés financières que certains citoyens pourront faire face devant cette crise. Des mesures ont été prise au niveau de l'administration municipale pour faciliter le paiement des taxes municipales. Ainsi, nous invitons les citoyens qui seraient en difficultés financières de communiquer avec la municipalité pour prendre entente sur des modalités de paiement qui permettront à chacun de passer à travers la crise économique actuelle. Toute entente sera prise dans un respect de la confidentialité et du respect de chacune des situations personnelles à chacun. La municipalité tient à remercier les citoyens pour le respect des règles de distanciation sociales et d'hygiènes qui nous protèges tous.

« *Encore une fois cette année, il me fait plaisir de vous inviter à participer en grand nombre au concours « Fleurissons notre village » dont vous trouverez les détails à la page 1, du présent Bulletin.* »

### **LA CRUE DES EAUX**

Suite aux inondations printanières du printemps 2019, plusieurs résidents riverains nous ont soulignés d'importants dommages causés par l'érosion des berges dues au fort courant à la sortie de la centrale de Carillon. Depuis, nous travaillons avec les autorités concernées pour trouver des solutions durables et ce pour l'ensemble des propriétés riveraines.

### **SUIVI SOLS CONTAMINÉS**

En suivi des dépôts de sols contaminés sur le territoire de la municipalité, nous sommes en communication avec le Ministère de l'environnement qui travaille sur le dossier. Nous suivons de près les actions entreprises par le Ministère pour s'assurer de la remise en état des terrains où il y aurait eu confirmation de dépôts de sols contaminés. La qualité de l'environnement et de l'eau est notre principale préoccupation, et avec la collaboration du Ministère, nous tiendrons la population au courant de l'évolution du dossier.

### **SENTIER DU PAVILLON POINTE-FORTUNE**

Dans un souci de mise en valeur du sentier du Pavillon Pointe-Fortune, la municipalité a mandaté l'organisme Ambioterra pour effectuer un inventaire de la biodiversité du terrain de la municipalité. Ainsi un inventaire de la faune et de la flore a été produit. Ainsi nous serons en mesure de mettre de l'avant des actions pour préserver voire même optimiser ces espaces d'une grande valeur environnementale. Une copie du cahier du propriétaire produit par Ambioterra est d'ailleurs disponible sur le site internet de la municipalité sous l'onglet environnement.

### **COMITÉ MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE**

L'adhésion de la municipalité au Comité Multimunicipal de Sécurité Civile (CMSC) nous a permis une réponse plus appropriée et a permis à la municipalité de maintenir ses activités de service régulier pour l'ensemble de la population sans qu'il y ait trop d'impacts négatifs. Je continue de croire que l'union de nos efforts et ressources est un atout majeur pour notre population.

### **NOUVEAU SITE WEB**

Nous constatons un grand intérêt pour notre site internet réalisés par la firme de communication « Les Manifestes », engagés par la municipalité pour optimiser les divers moyens de communications avec les citoyens. Je vous rappelle également que nous avons mis en place



une info lettre et la page Facebook municipale. J'invite donc tous les citoyens qui ne l'ont pas encore fait, de communiquer leur adresse courriel à la municipalité pour que nous puissions vous inscrire à notre liste d'envoi de l'Info lettre.

### TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE

Cette année, nous espérons procéder aux travaux de réfection de la chaussée des rues Bois-de-Boulogne et De l'Église. Également, des travaux de réparation du ponceau du ruisseau Charette et de réfection d'une partie de la chaussée de la route 342 devraient être réalisés

Les réunions du Conseil se tiennent le premier lundi de chaque mois, à la salle du Conseil du centre communautaire à 19h30 à l'exception de la réunion de septembre qui se tiendra un mardi : C'est l'endroit et l'occasion pour vous de poser vos questions

Je rappelle à tous que pour tout problème avec des infrastructures municipales en dehors des heures d'ouverture du bureau municipal, composez le 311 et un service de répartition communiquera avec les autorités concernées. En cas d'urgence (POLICE, INCENDIE, AMBULANCE) composez le 911.

Je profite de l'occasion pour vous souhaiter à tous un bel été.

**François Bélanger,**  
maire



### OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

*Veillez noter que le bureau municipal sera fermé les jours suivants :*

- Lundi le 18 mai 2020
- Mercredi le 24 juin 2020
- Mercredi le 1er juillet 2020
- Lundi le 7 septembre 2020
- Lundi le 12 octobre 2020

### RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

En 2020, les réunions du conseil se tiendront le premier lundi de chaque mois, à la salle du conseil du centre communautaire à 19h30 à l'exception de la réunion de septembre qui se tiendra un mardi :

**NB En raison de la situation de la COVID-19 les réunions ordinaires du conseil se tiennent maintenant à huis clos. Toutes citoyens désirant soumettre une question au conseil peut le faire via l'adresse courriel :**

### MUNICIPALITE @POINTE-FORTUNE.CA.

Les enregistrements des séances du conseil seront mis à la disposition de tous via un communiqué sur le site internet municipal.

### Calendrier des réunions :

Lundi 6 janvier	Lundi 6 juillet
Lundi 3 février	Lundi 3 août
Lundi 2 mars	Mardi 8 septembre
Lundi 6 avril	lundi 5 octobre
Lundi 4 mai	lundi 2 novembre
Lundi 1er juin	lundi 7 novembre

### PERSONNEL ET ÉLUS MUNICIPAUX

#### PERSONNEL - 450 451-5178

Directeur général et secrétaire-trésorier

**Jean-Charles Filion, poste 2**

Inspectrice/Adjointe administration

**Andréa Chouinard, poste 4**

Adjointe à la direction/comptabilité

**Louise Arcand, poste 3**

#### ÉLUS

Maire : François Bélanger

Siège 1 : Claude Trudel

Siège 2 : Marie-France Daoust

Siège 3 : Christiane Berniquez

Siège 4 : Vacant

Siège 5 : Gilles Deschamps

Siège 6 : Kenneth Flack

Pour toute demande de permis qui doit être soumis au CCU, les citoyens devront remettre à l'inspectrice leurs documents 3 semaines avant la date de réunion.

### Calendrier des réunions du CCU

20 janvier 2020	20 juillet 2020
17 février 2020	24 août 2020
23 mars 2020	21 septembre 2020
20 avril 2020	19 octobre 2020
19 mai 2020	23 novembre 2020
22 juin 2020	14 décembre 2020



Dr. Azarie Cousineau

### **C'ÉTAIT LE DIMANCHE 9 OCTOBRE 1949,**

vers 19h, sous une pluie torrentielle et un temps très brumeux que le Dr Azarie Cousineau, un obstétricien de renom et natif de Pointe-Fortune, revenait en avion d'une excursion de chasse avec deux de ses collègues, les docteurs Émile Legrand (psychiatre) et René Dandurand (rhumatologue). À 19 kilomètres au nord de Saint-Michel-des-Saints, dans Lanaudière, l'hydravion de type Norseman dans lequel ils prenaient place s'est écrasé dans le lac Taureau, près du barrage Matawin, à 40 pieds de la rive et dans une profondeur de 20 pieds d'eau ! Les trois médecins ainsi que leur pilote expérimenté, M. Russell Nelson Holmes et leur guide, M. Conrad Delorme sont décédés sur les lieux.

page 4



## *Prochain versements taxes 2020*

**Le 11 juin 2020 et le 13 août 2020**



Les trois docteurs ont eu droit à des funérailles grandioses en l'église Notre-Dame de Montréal. Des milliers de personnes suivaient le cortège qui comprenait 22 landaus de fleurs. Le service funéraire fut chanté par Mgr Joseph Charbonneau, archevêque de Montréal et Chancelier de l'Université de Montréal. Participant au service funéraire, on remarquait de nombreux ecclésiastiques de Montréal. Des représentants du gouvernement dont l'Honorable Wilfrid Gagnon, représentant du gouvernement fédéral, M. Omer Côté, secrétaire de la province et le Dr. J.-F. A Gatien, député de Maisonneuve étaient présents. Le maire de Montréal, M. Camilien Houde était aussi présent ainsi que plusieurs juges. De l'Université de Montréal, on retrouvait le Conseil de la Faculté de Médecine ainsi que des professeurs. Une haie a été formée d'infirmières des hôpitaux de la Miséricorde et de l'Hôtel Dieu incluant des gardiens de la prison et de l'hôpital de Bordeaux qui démontraient leur sympathie pour les disparus.

Azarie Cousineau était le fils de Dolphus/Delphis Cousineau de Pointe-Fortune et de sa deuxième épouse, Alida Poudrette dit Lavigne. Né à Pointe-Fortune le 11 septembre 1899, Azarie fut baptisé en l'église catholique de St-André est, le 12 septembre 1899. Il a fait son cours classique au Collège Bourget de Rigaud et il a été diplômé en médecine de l'Université de Montréal en 1933. Par la suite, il va se spécialiser en obstétrique et gynécologie au Collège royal du Canada et à Philadelphie, aux États-Unis.



## ZONE D'ÉCHANGE DE LIVRE

Vous avez des livres à donner ou vous voulez lire de nouveaux livres. Nous avons mis à la disposition de la population des étagères de livres dans le passage du centre communautaire. Nous avons toujours également pour les tout petits notre Croque-livre. Il s'agit d'une boîte de partage de livre pour les 0-12 ans. Les Croques-livres sont une occasion privilégiée de rencontre entre les livres et les enfants.

En 1934, il était rattaché à l'Hôpital général de la Miséricorde à Montréal où il dirigeait la clinique tout en faisant partie du Conseil exécutif de l'hôpital. De plus, il occupait un poste de professeur à l'Université de Montréal.

Il épousa Juliette Blondin, fille de Joseph et de Clara Desaulniers en l'église St-Jacques/Marie-Reine-du-Monde, le 19 août 1936. De cette union une fille est née, Louise Cousineau qui, pendant de nombreuses années, a travaillé comme journaliste à La Presse.

### LORRAINE AUERBACH CHEVRIER

#### RÉFÉRENCES:

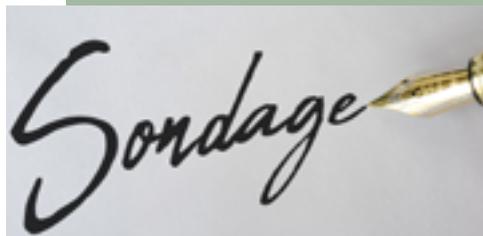
*Auerbach-Chevrier, Lorraine. Pointe-Fortune, Au Fil du Temps (2004)*

*Le Canada, 15 octobre 1949, p. 3.*

«*Hommage ému de Montréal à trois éminents médecins*»

*Le Devoir, 11 octobre 1949.*

«*Trois médecins éminents dans un accident d'aviation*»



### NOUS VOULONS VOTRE OPINION!

La municipalité sollicite votre opinion concernant les grandes orientations et actions qu'elle souhaite mettre en place dans son plan stratégique 2021-2025. Ainsi un sondage vous sera envoyé sous peu à cet effet. Ainsi le conseil municipal aura une meilleure idée des différents points de vue de ses citoyens concernant les enjeux de la municipalité. En répondant à ce sondage, la planification stratégique sera davantage un reflet de notre communauté.



# Saviez-vous que ?

## UTILISATION DE L'EMPRISE DE RUE

Aucune construction, aucun ouvrage, aucune affiche n'est permis dans l'emprise de la voie publique à l'exception des travaux de terrassement et de gazonnement, des accès automobiles et piétonniers et des bordures de béton n'excédant pas 15 cm (6 po) de hauteur. **De plus, l'entretien de la bande de verdure comprise dans l'emprise entre la rue et les terrains privés doit être assuré par les propriétaires desdits terrains. Règlement 276 article 508.**

## ...UNE NUISANCE, C'EST :

### Règlement 376-2019 (RMH-450)

Tout ce qui dérange le voisinage : dommage, empiètement, bruit excessif, odeurs, fumée, déchets, débris, animaux en liberté, jappement de chien, excréments d'animaux,...

Aussi, il est interdit, sous peine d'amende, de laisser, de déposer ou de jeter sur un terrain ou dans un cours d'eau des débris et rebuts....

L'utilisation d'appareils sonores, de systèmes de sons, de tondeuses ou tout autre appareil à moteur ou engins de construction est prohibée entre 21 et 7h du lundi au vendredi et de 18h à 9h le samedi et dimanche.

## LE BRÛLAGE N'EST PAS PERMIS SANS PERMIS

Avant d'effectuer des activités de brûlage, il faut aviser le Service de sécurité d'incendie de Rigaud (450 451-0869).

## LES ABRIS TEMPORAIRES SONT PERMIS :

Entre le 15 octobre et le 15 avril.

## ...LES CHIENS ET CHATS :

### Règlement 287-08

Ne peuvent être laissés en liberté, hors des limites du bâtiment, du logement ou du terrain de leur gardien.

#### Aussi :

- Un chien doit être tenu en laisse et être accompagné d'une personne raisonnable qui en a le contrôle lorsqu'il quitte ces limites.
- Tout animal qui nuit au bien-être et au repos des résidents, soit par un chant intermittent, un aboiement, un hurlement ou un cri strident constitue une nuisance.
- Tous les propriétaires de chiens et de chats doivent ramasser les excréments
- La licence pour les chiens est renouvelable à chaque année, coût de 20 \$ dollars avant le 1<sup>er</sup> avril et 30 \$ après le 1<sup>er</sup> avril. Maximum permis : 2 chiens par adresse.

## ...LES PUIITS NÉCESSITENT DE S'EN SOUCIER

Les puits existants devraient être testés deux ou trois fois par an. Pour plus d'information visitez le site Santé Canada

<http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/pubs/water-eau/well-puits-fra.php>.

## ...ADRESSE CIVIQUE

### Règlement 353-2017, article 5

Chaque propriétaire doit s'assurer que le panneau d'identification et le poteau sont bien entretenus, sont en tout temps visibles de la voie publique et ne sont obstrués par aucun arbre, arbusté, neige et autre objet.



## ....CONSERVATION DES BOISÉS ET COUPE DES ARBRES (Règlement 276, section C)

Dans toutes les zones comprises dans le périmètre d'urbanisation, une densité arborescente minimale de un(1) arbre pour chaque 100 mètres carrés (1 076 pi<sup>2</sup>) de superficie de terrain doit être conservée. Si un ou des arbres doivent être abattus pour l'un des motifs énumérés à l'article 715 et que cette densité n'est plus respectée, le propriétaire doit procéder à la plantation d'arbres de façon à atteindre cet objectif.

Pour toute nouvelle construction, un minimum d'un arbre doit être planté dans la cour avant à moins qu'il existe déjà un ou des arbres dans cette cour.

## ...VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

Nous désirons vous rappeler que votre fosse septique doit être vidangée une fois tous les deux (2) ans, pour les résidences permanentes et à tous les quatre (4) ans pour les résidences saisonnières. Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées Q2,r22.

## ...UTILISATION DES COURS RÉGLEMENTAIRES :

- Les jeux d'enfants y compris jeux de tennis, croquet, ballon-volant et autres jeux similaires, seulement dans les cours latérales et arrièrees.
- Un maximum de deux équipements/véhicules récréatifs (bateaux de plaisance, roulotte de plaisance (tente-roulotte ou maison motorisée), seulement dans les cours latérales et arrièrees.
- N'est pas permis le stationnement de véhicules lourds, de camions citernes, d'autobus de plus de 15 passagers ou de machinerie lourde (à l'intérieur des zones résidentielles).

## LOT DE COIN :

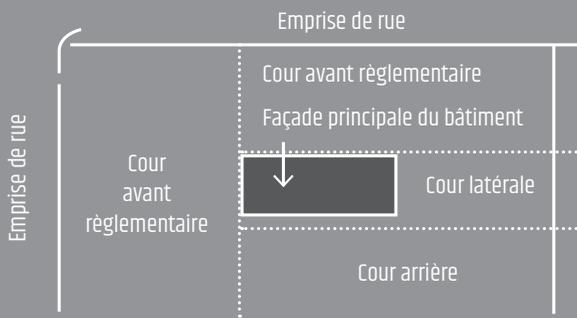
Utilisation des cours réglementaires pour les lots de coin voir Règlement 276, article 506



## ...UN PERMIS OU CERTIFICAT D'AUTORISATION EST REQUIS POUR :

N'importe quel projet de construction ou de rénovation, les installations septiques et les puits, les travaux de déblai/remblai, la coupe d'arbres, l'installation d'une clôture, d'un muret, d'une haie, d'une piscine, d'un ponceau, ...

Pour des informations supplémentaires, visitez la section Règlements et Permis sur le site web de la municipalité au [pointefortune.ca](http://pointefortune.ca), passez nous voir au bureau municipal ou appelez-nous au **450 451-5178, poste 4**. L'inspecteur est présent le mardi entre octobre et mars et les lundis et mardis le reste de l'année.  
[urbanisme@pointefortune.ca](mailto:urbanisme@pointefortune.ca)





## COLLECTE SÉLECTIVE

La collecte sélective (recyclage) a lieu à tous les mercredis.

## COLLECTE DES DÉCHETS

Du mois d'octobre au mois d'avril la collecte des déchets a lieu à toutes les deux semaines les mardis.

Les bacs doivent être déposés de la façon suivante :

- déposé(s) après 19h00, la veille de la journée prévue pour la collecte ;
- enlevés du bord de la rue au cours du jour même de la collecte ;
- à une distance maximum de deux (2) mètres de la rue ou, le cas échéant, le plus près possible du trottoir, sans nuire à la circulation et aux piétons, à une distance de 60cm entre chaque bac.

## COLLECTE DES RÉSIDUS ALIMENTAIRES

- la collecte des résidus alimentaires a lieu à tous les mercredis ;
- doit être déposé avant 7 heure le jour de la collecte ;
- enlevés du bord de la rue au cours du jour même de la collecte.

## COLLECTE DES DÉCHETS VOLUMINEUX

Ramassés une (1) fois par mois, soit le 1<sup>er</sup> vendredi du mois.

*Exemple : meubles, électroménagers, matelas, jouets de grande taille, baignoires, chaises de jardin, réservoirs d'eau chaude, et autres objets de grande dimension.*

**Ne sont pas considérés comme des déchets volumineux :** les déchets domestiques, tout ce qui est dans un sac, boîte ou contenant à ordures, matériaux de construction, branches, gazon, feuilles mortes, etc.

## ÉCOCENTRE À RIGAUD

L'Écocentre une solution simple, efficace et sécuritaire pour le dépôt des matières résiduelles (tous ce qui ne fait pas parti des collectes de déchets, sélectives et organiques).

[mrcvs.ca/écocentre](http://mrcvs.ca/écocentre) ou 450 455-5434.

Tous ensemble, nos efforts serviront à améliorer notre environnement.

32, rue de la Coopérative, Rigaud

Horaire :

1<sup>er</sup> avril au 30 novembre :  
Lun-jeu-ven : OUVERT 12h à 17h, mar-mer FERMÉ,  
sam-dim OUVERT 9 à 16



Calendrier des collectes,  
disponible en tout temps :  
[pointefortune.ca](http://pointefortune.ca)



Informations utiles sur la récupération :  
[recyc-quebec.gouv.qc.ca](http://recyc-quebec.gouv.qc.ca)



Pour toute questions, communiquer avec nous :  
450 451-5178, poste 0



Municipalité de  
**Pointe-Fortune**